

# Ciclad Gestion - Charte Responsabilité Sociale de l'entreprise (RSE)

---

Depuis plus de 20 ans, CICLAD investit, en fonds propres et quasi fonds-propres, dans des entreprises françaises de taille petite et moyenne (CA en général compris entre 10 et 50 M€). Les entreprises accompagnées ont leur centre d'activité en France, avec une position concurrentielle solide quel que soit le secteur concerné. Nous attachons une importance particulière au choix du dirigeant, le développement de liens étroits avec celui-ci étant selon nous un facteur important du processus de gestion des risques.

Nous avons toujours, au côté des dirigeants, porté une attention particulière au bon développement des entreprises que nous accompagnons. Nous sommes convaincus que la valorisation des fonds sous gestion repose sur le développement à long terme des entreprises du portefeuille. Dans la mesure où nous sommes généralement l'actionnaire financier de référence et souvent majoritaire au capital, nous encourageons les prises de conscience et l'amélioration des pratiques dans les domaines sociaux et environnementaux.

## **1) Prendre en compte les aspects ESG dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissement**

Etablir un questionnaire d'analyse des problématiques ESG

Formaliser les réponses apportées notamment lors du Comité d'investissement final

Diligenter, si nécessaire, un audit par un prestataire compétent sur les sujets identifiés comme problématiques

## **2) Promouvoir de meilleures pratiques ESG au sein de la société de gestion**

Faire adhérer l'ensemble des associés et salariés de la société de gestion à la charte ESG

Etablir une cartographie des principaux risques ESG dans nos participations

Œuvrer pour la correcte application des principes édictés par le Code de déontologie de la société de gestion, notamment en ce qui concerne la politique de vote

Prévoir une révision régulière de la charte afin de tenir compte de l'évolution des pratiques

### **3) Favoriser l'application des meilleurs pratiques ESG auprès des sociétés du portefeuille**

Suivre les risques identifiés lors de la cartographie ESG des sociétés du portefeuille sous gestion

Sensibiliser les sociétés du portefeuille aux questions ESG

Inclure dans le reporting annuel des sociétés sous gestion des critères ESG

### **4) Assurer la transparence des pratiques**

Communiquer la charte auprès des investisseurs

Inclure une communication sur les critères ESG dans le rapport de gestion de la société de gestion

### **5) Annexes**

Règlement intérieur et Code de déontologie de Ciclad gestion

Charte AFIC

Questionnaire ESG